

RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Autorisation de signer les marchés de travaux pour la restructuration de l'espace Raseteau – Châtelleraut

Mesdames, Messieurs,

Dans son programme d'investissement, la CAPC a choisi de restructurer l'espace Raseteau.

Une consultation a été lancée pour ces travaux.

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

VU l'article 3 alinéa II-4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 déclarant d'intérêt communautaire des équipements culturels et sportifs et notamment l'espace Raseteau,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT les décisions des commissions de consultation du 20 novembre 2012 et du 4 décembre 2012,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes pour un montant total de 458 283,01 € TTC ainsi que toutes les pièces relatives à ces marchés.

Lot	Entreprise	Base TTC	Option 1 TTC	Option 2 TTC	TOTAL / LOT
1 – Gros Œuvre	MPCR	143520			143520
2 – Menuiseries Ext. Serrurerie	SAS VIAS	91226,54			91226,54

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation****du 10 décembre 2012****n° 9****page 2/2**

3 – Ouvrages plaques de plâtre	SARL DUPUY	32794,44			32794,44
4 – Menuiseries Int.	ETS BOURDON	14825,2	7848,63		22673,83
5 – Revêtements sols	BATISOLPLUS	34923,2	12497,09		47420,29
6 - Peinture	PHILIPPONNEAU	23141,77			23141,77
7 - Électricité	EIFFAGE	32527,49	5386,45	261,57	38175,51
8 – Chauffage/Plomberie	EIFFAGE	25232,67			25232,67
9 - Ascenseur	CFA	33129,2	968,76		34097,96
TOTAL GENERAL		431320,51	26700,93	261,57	458283,01

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire 422.1/2317/P1057/5100

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 14/12/12, n° 8416
Publié au siège de la CAPC, le 13/12/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM